



Paris, 22/09/2020

**DÉCISION D'AGRÉMENT**  
(Dépenses d'innovation)

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

**ASSOCIATION POUR LES TRANSFERTS DE  
TECHNOLOGIE DU MANS**

(siren : **387707102**)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2019,2020,2021,2022.**

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

La cheffe du département des  
politiques d'incitation à la recherche et  
au développement

**Christine COSTES**



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de l'innovation,  
du transfert de technologie  
et de l'action régionale**

**Département des politiques d'incitation à la R&D  
DGRI C1**

Affaire suivie par :  
Elzbieta DWORZYNSKA  
Elzbieta.dworzynska@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes  
75231 Paris SP 05

**Direction générale  
de la recherche et de l'innovation**

Paris, 22/09/2020

ASSOCIATION POUR LES TRANSFERTS DE  
TECHNOLOGIE DU MANS  
20 RUE THALES DE MILET TECHNOPOLE  
UNIVERSITE  
72000 LE MANS  
A l'attention de Monsieur Hervé PICHON

Monsieur,

Vous avez adressé au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) une demande d'agrément en tant qu'entreprise exécutant des travaux de conception de prototypes ou d'installations pilotes de produits nouveaux pour le compte de sociétés.

J'ai le plaisir de vous informer que votre demande a reçu un avis favorable et vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément au titre des années 2019,2020,2021,2022, qui reconnaît la capacité de votre entreprise à mener des travaux de ce type.

Afin de permettre à vos donneurs d'ordre de déclarer les montants des activités d'innovation éligibles au crédit d'impôt innovation conformément au 6° du k du II de l'article 244 quater B, je vous recommande d'identifier les opérations que ceux-ci vous confient avec précision dans vos factures.

Sauf opposition de votre part, qui peut être exercée à tout moment auprès de mon service, votre organisme figurera dans les listes des entreprises agréées au titre du crédit d'impôt innovation sur les sites du MESRI et du Ministère de l'Economie:

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24835/credit-impot-recherche.html>

<http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/credit-impot-innovation>

Toutes les informations concernant les dossiers de demande d'agrément et le calendrier des dates de dépôt des dossiers de demande de renouvellement d'agrément sont disponibles sur les sites Internet du MESRI et du Ministère de l'Economie.

Je vous saurais gré de me tenir informée de toute modification significative de votre activité qui impliquerait un réexamen de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La cheffe du département des  
politiques d'incitation à la recherche et  
au développement

**Christine COSTES**